

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE
DU 29 MARS 2012 A 18 HEURES 30

Membres présents :

Mmes CHARLOT, BONNET, MAHIEU, BREDILLET, BIGEARD, FUSIER, CHASTRUSSE, CHAIX, ANDREOLETTI, BOUCHET, LANTERNE, JACQUES, POIVRE, Mrs TREMOULET, TURPIN, MATHEY, JEANROCH, FORESTIER, FREREBEAU, LEBLANC, GUYOT, BEAULAT, HUGUENOT, PICHON, PILLOT, ROZAT, ROLLIN, CROUZIER, SAUVAIN D., LAPIERRE, BRIGATTI, BERNARD, MATHE, DULIEU, IMARD, AIMEUR, BERCO, BEURET, DANCOURT, FERREUX, ESPINOSA, JEANNERET, SEGUIN, GUIBLAIN, BRUN, BLANCHARD, PETAZZI, SACCOMANI, BAUDRON, RUINET, MAILLOTTE, COLSON, SUTY, PARMENTIER, BELIN, MARTEAU, EMAROT, SAUVAIN, PAUTET, VERDREAU, BESANCON, AUBERTIN, JOUFFROY, LEMAIRE, DUBOIS, BRACHOTTE, MARGUIER, GEVREY, BON J.F.

Représentés :

Mr BRIE représenté par Mr TREMOULET – Mr PITOIS représenté par Mr GUYOT,
Mme BLIGNY représentée par Mme MAHIEU – Mr FREI représenté par Mr ROLLIN,
Mme GOTTE représentée par Mr IMARD – Mr KOSCIELINSKI représenté par Mr BLANCHARD,
Mr MUGNERET représenté par Mr PETAZZI – Mr CHETTA représenté par Mr SACCOMANI,
Mr PETIT représenté par Mr LEMAIRE – Mr BRUNO représenté par Mr AUBERTIN,
Mr PERRICAUDET représenté par Mr BRACHOTTE – Mr BERTHIOT représenté par Mr DUBOIS.

Absents/excusés :

Mmes GAGNARD, MARIE-JOETS, BREDILLET C, DUPUIS, GRANDIOWSKY, Mrs DUMONT, DELEPAU, FEVRE, KOSAK, BIGEARD, RENAUDOT, TABEL, LUSTREMAN, BIZE, VUILLEMIN, GUERBER, JOLIET, LAURIOT.

Secrétaire de séance :

Mme Ghislaine POIVRE

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame Ghislaine POIVRE est élue secrétaire de séance.

AVIS SUR LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2012

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le projet de compte-rendu de la séance du 23 février 2012.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

Le Président se retire et Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des finances présente les trois comptes administratifs.

Budget annexe « Funérarium »

La présentation de l'exécution du budget 2011 a permis de constater :

- un excédent de fonctionnement 2011 14 554.89 €
- un excédent de fonctionnement antérieur 5 652.57 €

D'où un excédent global de fonctionnement 20 207,46 €

- un excédent d'investissement 2 453,75 €
- un déficit d'investissement antérieur 721,38 €

D'où un excédent global d'investissement 1 732.37 €

↳ **Soit un excédent global 2011 de clôture de 21 939.83 €**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2011 du funérarium.

Budget annexe « ZAE de Boulouze »

La présentation de l'exécution du budget 2011 a permis de constater :

- un excédent de fonctionnement 990 106,24 €
- un déficit antérieur 4 684 878,66 €

D'où un déficit global de 3 694 772,42 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2011 de la ZAE de Boulouze.

Budget principal

La présentation de l'exécution du budget 2011 a permis de constater :

- un excédent de fonctionnement 2011 1 504 395,34 €
- un excédent de fonctionnement antérieur 976 236,23 €

D'où un excédent global de fonctionnement 2 480 631,57 €

- un excédent d'investissement 2011 686 658,54 €
- un excédent d'investissement antérieur 3 486 341,77 €

D'où un excédent global d'investissement 4 173 000,31 €

↳ **Soit un excédent global 2011 de clôture de 6 653 631,88 €**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2011 du budget principal.

COMPTES DE GESTION 2011

Budget annexe « Funérarium »

Monsieur le Président présente le compte de gestion du budget annexe du funérarium pour l'exercice 2011 dressé par Monsieur l'administrateur des finances locales.

Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du compte administratif.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2011.

Budget annexe « ZAE de Boulouze »

Monsieur le Président présente le compte de gestion du budget annexe « ZAE DE BOULOUZE » pour l'exercice 2011 dressé par Monsieur l'administrateur des finances locales.

Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du compte administratif.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2011.

Budget principal

Monsieur le Président présente le compte de gestion du budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2011 dressé par Monsieur l'administrateur des finances locales.

Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du compte administratif.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2011.

AFFECTATION DES RESULTATS

Funérarium

Le Président propose de reporter sur le budget 2012 :

- l'excédent de fonctionnement de 20 207,46 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement
- l'excédent d'investissement de 1732.37 à l'article 001 en recettes d'investissement

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

ZAE de Boulouze

Le Président propose de reporter sur le budget 2012 :

- le déficit de fonctionnement de 3 694 772.42 € à l'article 002 en dépenses de fonctionnement

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

Communauté de Communes

Le Président propose de reporter sur le budget 2012 :

- l'excédent de fonctionnement de 2 480 631,57 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
- l'excédent d'investissement de 4 173 000.31 € à l'article 001 en recettes d'investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

BUDGETS PRIMITIFS 2012

Funérarium

Monsieur le Président présente le projet de budget annexe du funérarium

Section de fonctionnement

Dépenses	48 150,00 €
Recettes	50 207,46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les dépenses et les recettes de la section fonctionnement.

Section d'investissement

Dépenses	14 000,00 €
Recettes	17 332.37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les dépenses et les recettes de la section investissement.

ZAE de Boulouze

Monsieur le Président présente le projet de budget annexe « ZAE DE BOULOUZE »

Section de fonctionnement

Dépenses	3 695 572,42 €
Recettes	134 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les dépenses et les recettes de la section fonctionnement.

Section d'investissement

Recettes	3 561 572,42 €
----------	----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les recettes de la section investissement.

A la demande d'une majorité de délégués, les taux d'imposition 2012 seront votés avant le projet de budget principal.

TAUX D'IMPOSITION 2012

Monsieur le Président propose le vote des taux d'imposition pour l'exercice 2012.

Taxe d'habitation	3,24 %
Foncier bâti	3,43 %
Foncier non bâti	7,77 %
CFE (cotisation foncière des entreprises)	3,57 %
FPZ (fiscalité professionnelle de zone)	17,55 %

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- vote l'ensemble des taux présentés ci-dessus,
- accepte pour la fiscalité professionnelle de zone (FPZ), la mise en réserve de la fraction de taux non utilisée depuis 2011, soit 1,39 %.

BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2012

Monsieur le Président présente le projet de budget principal par chapitre et par fonction :

Section de fonctionnement

Dépenses	6 459 906,11 €
Recettes	8 420 108,57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les dépenses et les recettes de la section fonctionnement par chapitre.

Section d'investissement

Dépenses	5 037 872,42 €
Recettes	5 037 872,42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les dépenses et les recettes de la section investissement par chapitre.

TAXES D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de voter le taux d'enlèvement des ordures ménagères à partir du produit attendu permettant l'équilibre du budget du SMICTOM de la Plaine Dijonnaise.

La participation demandée aux deux EPCI la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la Communauté de Communes de la Plaine des Tilles est de 2 480 000 €, soit 1 930 017 € pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Le calcul du taux se fait au prorata du nombre d'habitants de chaque EPCI.

Monsieur le Président propose pour 2012 un taux de 10,86 %, en baisse par rapport à 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10,86 %.

SUBVENTIONS

▪ **Arc en ciel**

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise apporte chaque année son soutien financier à l'association l'arc en ciel qui œuvre dans le domaine du logement des personnes en difficulté.

Le Président propose une subvention de 9 400 € pour 2012.

Par ailleurs, la subvention 2010 n'a pas été versée en raison de l'intervention de la chambre régionale des comptes. Une délibération a été prise en octobre 2011 pour le versement d'une subvention exceptionnelle, mais le montant n'a pas été mandaté.

Le Président propose de reconduire la décision de 2011 pour le versement de la subvention exceptionnelle :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à verser à l'association Arc en Ciel 9 400 € pour 2012 et 9 300 € au titre d'une subvention exceptionnelle accordée en 2011.

▪ **Mission locale**

Comme chaque année, la mission locale de Beaune et Dijon sollicite la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour le versement de la cotisation annuelle.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à verser 2 179 € à la mission locale de Beaune et 10 619,84 € à la mission locale de Dijon pour l'exercice 2012.

RETRAIT DELIBERATION

Pour rappel, la ville de Genlis a cédé à la Communauté de Communes à l'euro symbolique un terrain pour le futur restaurant scolaire. Pour des raisons de commodités, Genlis a demandé que lui soit rétrocédée une surface d'environ 300 m².

Le Conseil Communautaire, lors de la séance du 15 décembre 2011, a autorisé le Président à signer les actes notariés relatifs à la modification du parcellaire du futur restaurant scolaire à Genlis.

La Préfecture a adressé un courrier demandant le retrait de cette délibération au motif que l'avis des domaines n'était pas mentionné par la partie que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise rétrocède à la ville de Genlis. Les EPCI doivent solliciter l'avis des domaines pour toute cession de foncier, quels que soient la surface cédée et le montant de la transaction.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à retirer ladite délibération.

MARCHES PUBLICS

Le Président informe les délégués que 2 consultations seront lancées courant du premier semestre 2012 :

- Marché de fourniture des repas en liaison froide, durée 3 ans, reconductible 1 an
- Transport des élèves du collège jusqu'à la salle José Meiffret à Genlis

Le Conseil Communautaire prend acte.

MOBILIER URBAIN – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

La commission environnement a travaillé sur l'aménagement de plusieurs sites du territoire intercommunal, elle envisage :

- d'équiper de tables de pique-nique, poubelles une aire sur les bords du canal à la sortie de Thorey en Plaine.
- d'installer 4 panneaux signalant l'entrée de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise sur les 2 axes principaux (RD968 et RD905).

Par ailleurs, il conviendrait d'installer des poubelles sur le parking public poids lourds de Boulouze afin de faciliter l'entretien du site.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le président à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour les équipements éligibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.

Le Secrétaire de Séance,
Ghislaine POIVRE

Le Président,
Jean-Louis AUBERTIN